

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Déclaration Environnementale

Conformément à l'article L122-10 du code de l'environnement, la déclaration environnementale accompagne le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne arrêté par le préfet.

Après avoir résumé le contexte du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, cette déclaration rapporte les éléments essentiels relatifs :

- A. au contexte dans lequel il a été tenu compte du « rapport d'évaluation environnementale » du document SAGE et également des diverses consultations conduites,
- B. aux motifs qui ont fondé les orientations du SAGE, avec ses perspectives d'actions,
- C. aux mesures de suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Le territoire des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne s'étend sur une superficie de 451 km². Il est caractérisé par un linéaire d'environ 700 km de petits fleuves côtiers.

Le territoire du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne est situé sur la partie ouest de la Baie du Mont Saint-Michel, secteur caractérisé et reconnu pour sa diversité et sa richesse écologique ainsi pour la qualité de ses produits conchylicoles.



A - Prise en compte du « rapport d'évaluation environnementale » et des consultations conduites

1- Le « rapport d'évaluation environnementale »

Depuis l'ordonnance du 3 juin 2004, les projets de SAGE doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalablement à leur approbation. Cette évaluation est un outil d'aide à la décision. Elle introduit une démarche d'intégration de toutes les composantes de l'environnement tout au long de l'élaboration du SAGE. C'est un processus d'analyse et de mise en évidence des enjeux environnementaux et des incidences environnementales futures de ce document stratégique.

Le SAGE est un outil de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent, une unité hydrographique. Ce schéma définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et aux problématiques locales afin de mettre en place une gestion cohérente des milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages.

Il est la résultante d'une concertation longue et approfondie entre tous les acteurs de l'eau concernés. Ainsi, les dispositions inscrites au sein du projet de SAGE, vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

Les acteurs ont aussi assuré tout au long de l'élaboration du SAGE l'analyse et la réalisation de choix stratégiques sur les divers enjeux du territoire pour aboutir à un projet réaliste ayant vocation à satisfaire les objectifs fixés. Le SAGE aura en premier lieu des impacts positifs sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il aura également un impact positif sur la santé humaine, les paysages et les sols. L'analyse des effets ne comporte pas d'effet négatif qui nécessite de mesure correctrice.

Une cohérence entre le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et les autres plans et programmes a été considérée et analysée au cours de l'élaboration du SAGE et démontrée lors de l'évaluation environnementale.

2- Prise en compte des consultations réalisées

Suite à la **validation du projet de SAGE lors de la séance plénière de CLE du 16 octobre 2013**, les documents ont été transmis dès le 30 octobre 2013 pour avis :

- A l'Autorité Environnementale, au titre de l'article R.122-17-I nouveau du Code de l'Environnement (modifié par le décret numéro 2012-616 du 02 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement),
- Au président du Comité de Gestion des Poisson Migrateurs (COGEPOMI) des cours d'eau bretons au titre de l'article R. 436-48-6° du Code de l'Environnement.
- Aux collectivités territoriales et leurs groupements concernées, conformément aux articles R. 436-48 6° et L.212-6 du Code de l'Environnement,
- Au Comité de Bassin Loire-Bretagne, en application des articles L.212-6 et R.212-38 du Code de l'Environnement.

De plus, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a décidé d'organiser une consultation plus large que celle prévue par les textes, en transmettant le projet de SAGE à tous les organismes représentés dans le collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations, afin qu'ils puissent prendre connaissance des documents et faire remonter leurs remarques sans attendre la phase d'enquête publique.

La consultation sur le projet de SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne s'est déroulée du 30 octobre 2013 au 4 mars 2014. 76 instances ont été consultées.

En synthèse, on notera que le taux de réponses lors de cette consultation est d'environ 52%, avec:

- 20 avis favorables sans remarques,

- 14 avis favorables avec remarques,
- 5 avis défavorables,
- 37 avis réputés favorables à l'issue des délais légaux (en application de l'article L. 212-6 du Code de l'Environnement, les avis sont réputés favorable s'ils n'interviennent pas dans un délai de 4 mois).

L'autorité environnementale a remis un avis tacite réputé favorable le 28 mars 2014.

Le 27 janvier 2015, les membres de la Commission Locale de l'Eau ont pris connaissance des résultats de la consultation et des avis reçus sur le projet de SAGE. Le délai entre la fin de la phase de consultation (4 mars 2014) et la séance de la CLE recueillant les avis (27 janvier 2015) s'explique par le temps nécessaire au renouvellement des instances suite aux élections municipales de mars 2014. La CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a ainsi été partiellement renouvelée par l'Arrêté préfectoral du 15 octobre 2014.

Lors de la séance du 27 janvier 2015, les membres de la CLE ont donc examiné les avis recueillis durant la consultation, étudié point par point les propositions de modifications rédactionnelles du Règlement et du PAGD et ont validé à l'unanimité le projet de SAGE « modifié ».

Ce projet de SAGE « modifié » a été transmis au Préfet le 10 mars 2015 afin que ce document fasse l'objet d'une enquête publique. Cette **enquête publique s'est déroulée du 28 mai au 29 juin 2015**. Le dossier du SAGE était consultable en version papier dans chacune des 41 mairies du territoire et accessible sur le site internet du SAGE. La Commission d'enquête composée de 3 commissaires et d'un suppléant a tenu 7 permanences dans 6 mairies du bassin.

Le rapport, l'avis et les conclusions de la commission d'enquête ont été publiés le 23 juillet 2015.

La **Commission d'enquête publique a émis un avis favorable au projet de SAGE** des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, assorti de 4 recommandations. Au vu de cet avis, **les membres de la CLE** ont amendé le Règlement d'un glossaire.

Le 16 septembre 2015, la CLE a adopté à l'unanimité le projet de SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne par délibération au quorum des deux tiers.

B - Motifs ayant fondé les orientations du SAGE

En 2003, le projet de SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a émergé afin de :

- **Répondre aux attentes des « acteurs de la mer »** : la pérennité de nombreux usages en Baie du Mont Saint-Michel, professionnels et/ou de loisirs (pêche à pied, conchyliculture, baignade, tourisme...), dépend de la qualité des eaux douces arrivant des différents bassins versants de la baie.
- **Répondre aux objectifs réglementaires de la Directive Cadre sur l'Eau** pour atteindre le bon état des masses d'eau du territoire.
- **Répondre au déficit de maîtrise d'ouvrage et au besoin de cohérence et de coordination entre les différents acteurs** de l'eau sur le territoire des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Ainsi, le périmètre du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été fixé par arrêté préfectoral le 26 septembre 2003, et la composition de la Commission Locale de l'Eau par arrêté préfectoral du 27 octobre 2004.

Il est important de noter que le contexte de départ était difficile. L'approche géographique à l'échelle des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne n'était pas évidente pour les acteurs locaux. Le périmètre du SAGE suit les limites hydrographiques qui ne correspondent pas aux limites administratives «connues». Aucun projet ou structure en place n'avait encore fédéré les acteurs locaux autour des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques à cette échelle.

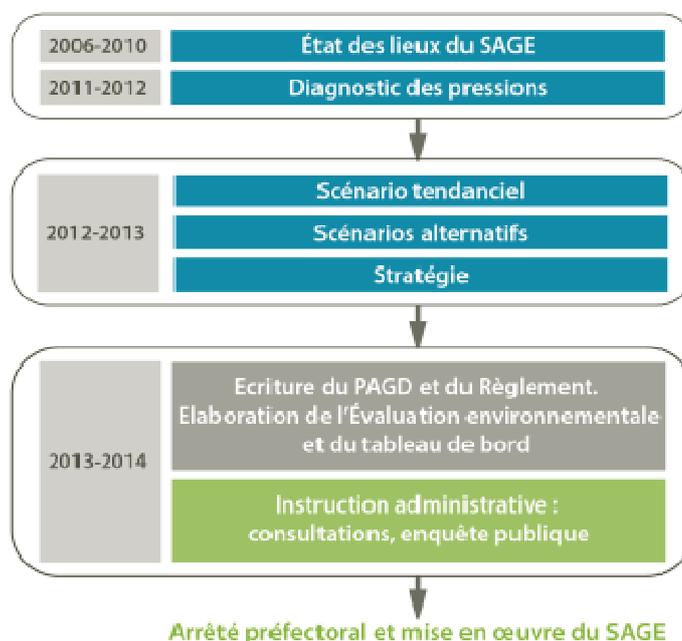
De plus, ce territoire n'est pas marqué par un cours d'eau très identitaire (comme ce peut être le cas de la Rance ou du Couesnon) et on note un fractionnement paysager (frange littorale, Marais de Dol et arrière-pays dit « Le Terrain ») qui ne favorise pas une appropriation globale du territoire des bassins côtiers comme une unité spatiale cohérente.

Les premières attentes et motivations vis-à-vis du SAGE étaient essentiellement exprimées par les acteurs du littoral (enjeux pour les usages comme la conchyliculture, la pêche à pied et la baignade liés à la qualité des eaux). Les interactions terre-mer et amont-aval n'étaient pas évidentes pour tous.

Le premier enjeu lors de l'élaboration du SAGE était donc de fédérer l'ensemble des acteurs autour du territoire des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne et d'un projet commun: le SAGE.

Au regard de la complexité des thèmes abordés, des enjeux, des attentes et des besoins de chaque membre de la CLE, des consensus nécessaires pour que les orientations et les règles débattues soient adoptées par le plus grand nombre, l'élaboration du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a exigé du temps.

Le projet de SAGE a été élaboré par la Commission Locale de l'Eau en suivant des étapes clés :



- **l'État des lieux et le Diagnostic** du projet de SAGE constituent la première phase de cette élaboration. L'État des lieux, validé le 22 juin 2010, fait la description des milieux aquatiques, des usages et des acteurs. C'est la photographie précise de l'état initial du territoire. Le Diagnostic, validé le 9 février 2012, identifie les interactions entre les usages et les milieux, expose objectivement les contraintes et les conflits qui pourraient exister sur le territoire, pour aboutir à la définition des grands enjeux du SAGE.
- **la Stratégie du projet de SAGE** est déterminée au vu de l'analyse des scénarios tendanciels et alternatifs. Les membres de la CLE ont définis les objectifs à atteindre pour répondre de façon consensuelle aux enjeux de qualité des milieux et des besoins liés aux différents usages du territoire. La Stratégie a été adoptée par la Commission Locale de l'Eau le 28 mars 2013.
- **le contenu du SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement** constituent la phase finale d'élaboration des documents du SAGE. Cette étape consiste à transcrire la Stratégie du projet de SAGE au sein de ces deux documents. Un rapport présentant les résultats de l'évaluation environnementale du SAGE a été élaboré en parallèle de ces documents.

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne s'articule autour de 5 chapitres et de 9 enjeux avec les objectifs suivants :

Les objectifs du SAGE



C - Mesures de suivi de la mise en œuvre du SAGE

L'organisation de la mise en œuvre et du suivi du SAGE est primordiale pour assurer sa réussite, c'est pourquoi la CLE a d'abord voulu répondre à cet enjeu de gouvernance dans le premier chapitre du PAGD.

Parmi les acteurs recensés, on retrouve des structures qui interviennent et ont une compétence effective essentiellement sur le petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement) ou dans le domaine de la communication et de l'animation. Toutefois, peu d'actions locales sont, ou ont été portées sur le territoire du SAGE, concernant le grand cycle de l'eau.

La CLE a donc identifié le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) pour coordonner les actions permettant la mise en œuvre du SAGE et devenir un porteur d'actions opérationnelles dans le domaine de la gestion et de l'aménagement des milieux aquatiques. Cette échelle de coordination est pertinente pour les actions visant la qualité et la quantité des eaux douces superficielles et souterraines, compte-tenu des spécificités du territoire (petits cours d'eau côtiers, marais). Elle ne semble cependant pas suffisante pour répondre aux enjeux du littoral à l'échelle de la Baie du Mont Saint-Michel. C'est pourquoi une association Inter-SAGE a été mise en place le 21 septembre 2012 pour répondre de manière cohérente aux enjeux littoraux à l'échelle des 4 SAGE de la Baie du Mont Saint-Michel.

Un tableau de bord permettra à la Commission Locale de l'Eau de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE et éventuellement de l'adapter notamment lors de la révision du SAGE pour répondre au mieux à l'ensemble des enjeux et objectifs du SAGE et plus globalement à la préservation de l'environnement.

Fait le 16 septembre 2015 à Dol de Bretagne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fambon', written over a diagonal line.

M. Christophe FAMBON

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne**